

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 7 [i.e. 7-8]

Artikel: Jura : les devoirs surveillés à l'école

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES DE L'ALLIANCE

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES DE L'ASF A ZOUG, 4/5 MAI 1973.

C'est par un radieux temps de printemps et au milieu des cerisiers en fleurs que les membres de l'ASF se retrouvèrent à Zoug, dans la moderne école « Loreto » à l'invitation du plus jeune de nos Centres de liaison. « Femmes suisses » a publié un compte rendu détaillé de ces journées. Nous aimerions seulement remercier cordialement les membres sortant du comité pour tout le travail accompli — Signorina Iva Cantoreggi, Mme Suzanne Dunand, Mlle Rolande Gaillard et Frau Marie Gerber — et souhaiter une fructueuse activité aux quatre nouvelles élues :

Mme Hélène Chervet-Odematt, Genève ;
Frau Margrit Lörtscher-Ullmann, Weinigen ;
Madame Mireille Wahlen-Jaton, Gland ;
Frau Esther Weber, Uster.

Le vendredi après-midi, le groupe des femmes radicales de Zoug offrit un goûter rafraîchissant aux participantes, tandis que le samedi matin, les Coopératrices Migros interrompirent agréablement l'ordre du jour par une tasse de café et des pâtisseries.

La « Kadettenmusik » et un orchestre d'enfants présentèrent de charmants intermèdes lors des repas au Casino.

COMITÉ ET BUREAU

Mme Jacqueline Berenstein a été nommée 3e vice-présidente.

SECRÉTARIAT

C'est avec regret que le comité et ses collaboratrices ont pris congé de Mlle Nelly Humbert, qui a atteint en juin la limite d'âge. Elle reviendra quelques temps cet été, afin de mettre en ordre les archives du secrétariat. Mlle Françoise Aebischer a quitté le secrétariat pour se perfectionner dans une société d'assurances.

ACTIVITÉS COURANTES

Depuis la fin du mois de mars, l'Alliance a pris position sur les questions suivantes :

Convention no 89 de l'OIT concernant le travail de nuit des femmes ;

Revision de la loi sur la nationalité suisse ;

Articles sur la radio et la télévision (le délai a été prolongé jusqu'à fin juin).

La commission pour l'étude des questions professionnelles et la com-

mission d'éducation ont siégé durant cette période. Elles ont examiné en commun le projet du Département fédéral des transports et de l'énergie concernant la radio et la télévision. Elles proposèrent au comité de l'ASF de redonner vie à l'ancienne commission de la radio et de la TV afin que les femmes s'intéressent davantage aux problèmes des mass media. Sur quoi, le comité a décidé d'élargir la commission de rédaction en une commission de la presse, de la radio et de la télévision.

La commission pour l'étude des professions féminines a discuté, outre la Convention no 89 sur l'interdiction du travail de nuit, la participation des travailleuses à un éventuel congrès féminin et l'enquête sur la formation professionnelle des jeunes filles.

Le département des professions féminines du secrétariat féminin a pris contact avec la Conférence des offices de travail. Les personnalités dirigeantes de cette conférence s'intéressent beaucoup à l'enquête de « PRO » et pensent l'intégrer à leur « Vademecum pour le travail à temps partiel ».

Le 19 juin s'est tenue, sous la présidence de Mme Kaiser, la première

séance de la nouvelle commission des services pour femmes et jeunes filles.

VIE INTERNATIONALE

Congrès triennal du Conseil international des femmes.

Une délégation composée de 8 déléguées et de 5 visiteuses est partie pour Vienne afin de participer au Congrès du CIF. Nos membres seront renseignés plus tard sur les divers thèmes de ce congrès.

L'« Anthologie de la poésie féminine mondiale 1973 », qui comprend aussi des poèmes de trois Suissesses, paraîtra à l'occasion de ce congrès. Ce recueil de poèmes (256 pages) peut être commandé auprès du Conseil international des femmes, 13, rue Caumartin, 75009 Paris, pour le prix de Fr. 20.—.

Séminaire à Londres du 9/10 mai 1973.

39 « Européennes du continent » ont répondu à l'appel des Anglaises et ont participé au séminaire « Women of Europe — Partners in Progress », les représentantes de l'Alliance étaient Mlle R. Gaillard et Mme M. Vaucher.

Le ressort de cette conférence le fait que les Anglaises ont le sérieux désir de s'intégrer à la communauté européenne. Le temps de la « splendide isolation » est passé — surtout pour les femmes de pointe.

Le point de vue des femmes doit absolument être écouté dans la communauté européenne.

Conference of Women's Organizations on European Cooperation and Security.

Du 10 au 12 août 1973 se tiendra, à Helsinki, une conférence Est-Ouest des organisations féminines à laquelle l'Alliance a aussi été invitée. C'est Mme May Vaucher, membre du comité, qui nous y représentera. L'ordre du jour comprend des sujets tels que la formation professionnelle, le travail féminin, la participation des femmes à la vie politique et à d'autres cercles

de la vie publique où se prennent des décisions importantes, et avant tout, le problème de la collaboration européenne.

« La Suisse à l'heure des femmes ».

Une séance de toutes les associations féminines intéressées a eu lieu à Berne au cours de laquelle la formation d'une communauté de travail a été décidée.

Outre les quatre organisations faibles qui ont envoyé l'invitation et leurs membres, y sont aussi représentées des organisations indépendantes.

Publications

Le premier tirage de la nouvelle édition 1972 de la brochure « Frauenberufe » est presque épuisée. La 2e édition est à l'impression.

La version française « Professions féminines » paraîtra au début de septembre.

H. Schneider-Gmür

NOUVEAUX MEMBRES INDIVIDUELS

Frau B. Bloch-Beroggi (Bienne), Signora C. Bossi-Caroni (Lugano), Frau D. Deluc-Schildknecht (Wabern), Frau A. Köler-Rickenbach (Zoug), Frau M. Lörtscher-Ullmann (Weinigen), Frau R. Vischer-Frey (Zürich), Mme M. Wahlen-Jaton (Gland), Frau V. Wettstein (Stäfa).

A vie : Frau M. Felchlin (Olten), M. P. Gerber (Zuchwil).

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Communauté de travail « La Femme et la Démocratie » : nouvelle présidente : Frau Dr. A. Sauer-Im Obersteg, Schärngummen, 3044 Innerberg.

Frauentruppe der Bürgerpartei der Stadt Zürich : nouvelle présidente : Frau L. Siegenthaler, Frohburgstr. 85, 8006 Zürich.

Frauenzentrale St. Gallen : l'adresse de la présidente : Frau M. Schreiber,

est Brauerstr. 1 (pas 2), 9400 Rorschach.

Frauenzentrale des Kantons Glarus : nouvelle présidente : Frau S. Luchsinger-Müller, Rudi, 8762 Schwanden, Schweiz. Fachverband für Schönheitspflege : nouvelle présidente : Frau H. Jost-Karli, Berg-Apothek, 5612 Villmergen.

Association suisse des assistants techniques en radiologie : nouvelle présidente : Signorina A. Canepa, Piazza Monte Ceneri 11, 6900 Lugano.

Lisez Femmes Suisses

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable

Martine Chenu

23, Couloouvrenière

1204 Genève

Administration

Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert

1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12-11791

Publicité

Annonces-suisse S.A.

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an : Suisse Fr. 15.—

étranger Fr. 17.—

de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève

JURA

Les devoirs surveillés à l'école

Il n'est pas rare qu'au cours d'une discussion on fasse le constat de certaines déficiences — survenues avec la transformation de la société et sans remède adéquat parce que tout va si vite ! — déficiences qui grèvent la marche idéale d'une institution. On constate, on dénonce, on critique, mais qui s'attelle à la tâche ?

Ce sont parfois les femmes qui prennent en charge des initiatives saluées avec satisfaction par les responsables de la chose publique, occupés ailleurs à parer au plus pressant...

A Moutier, un groupe de femmes, la Table ronde (dont nous avons parlé antérieurement dans ces colonnes) s'est penché sur le problème de la démocratisation des études. Parmi plusieurs facteurs influant sur ladite démocratisation, les dames de la Table ronde ont notamment retenu le fait que, de l'environnement familial dépend en partie le succès scolaire des enfants. (En cas d'insuccès, on sait combien de portes se ferment devant eux !)

LES DEVOIRS

La présence de la mère (ou du père), la langue, le coin tranquille où faire ses devoirs sont autant de données à respecter pour garantir des leçons bien répétées.

A la Table ronde, on a pensé plus particulièrement aux élèves de langue étrangère dont la mère est souvent obligée de travailler à l'extérieur du foyer pour pouvoir résider en Suisse. Il se trouve également bien des enfants suisses dont les devoirs ne sont jamais répétés, ou bien, dont le travail laisse à désirer, (parents malades, absents, ne connaissant pas la langue française, etc.).

Pour que tous ces enfants possèdent plus de chances de réussite d'une part, et pour que l'ensemble de la classe ne souffre pas des retardataires d'autre part, les participantes ont imaginé un service de devoirs surveillés bénévolement par des mamans, à l'école, après les heures de classe.

UNE EXPÉRIENCE

C'est avec l'assentiment de la commission d'école et de la direction de l'école primaire qu'une première expérience a commencé. Le précieux concours d'institutrices pour l'organisation, et celui des mères qui offrent leurs

services a permis de démarrer comme suit : une quarantaine d'enfants (pour la plupart italiens, espagnols ou de langue maternelle allemande et d'autres encore) de 2e et 3e année sont répartis en petits groupes et aidés par les répétitrices. Ce ne sont pas moins de trente dames qui assument la surveillance, à tour de rôle.

AMBIANCE SYMPATHIQUE

Après une récréation d'un quart d'heure, les écoliers se retrouvent dans les classes désignées et le travail commence. Les petits sont étonnés de discipline et d'application ! Est-ce l'influence du groupe qui les rend plus dociles qu'à la maison ? On travaille en équipe selon le genre de répétition ; on s'entraîne, on se stimule l'un l'autre.

LE POINT DE VUE DES INSTITUTRICES

Si l'expérience ne permet pas encore de tirer des conclusions définitives, notons cependant que la plupart des institutrices considèrent le service « devoirs surveillés » comme un bon moyen de contrôler le travail des petits insoucients. D'autre part, s'il libère les parents d'une tâche souvent lourde après une longue journée de travail, il permettra sans doute une amélioration du niveau de la classe. En plus, il débarrasse momentanément le dicastère des écoles d'un problème que pose la présence des petits étrangers (en attendant de meilleures solutions, mais lesquelles ?)

Cette expérience donnera-t-elle envie à d'autres femmes, dans d'autres communes, de prendre certaines choses en mains ?

Il y a tant à faire dans tous les secteurs... En s'unissant, on y arrive ! A.-M. S.

VAUD

CENTRE DE LIAISON VAUDOIS PAS DE CHÔMAGE !

Lors de son assemblée générale annuelle, tenue à Ouchy le 19 juin dernier, le Centre de Liaison des associations féminines vaudoises, que préside Mme Françoise Champoud, a admis deux nouveaux membres collectifs, le Cercle lausannois des rencontres féminines et l'Association romande des paysannes diplômées. Les associations-membres sont ainsi au nombre de trente-six, alors que le Centre compte encore de nombreux membres individuels.

Après avoir salué la présence de Me Antoinette Quinche, présidente d'honneur de l'Association des droits de la femme, de Mme G. Girard-Montet, présidente de la même association et de Mme M. Wahlen-Jaton, membre du comité de l'Alliance suisse de sociétés féminines, Mme Françoise Champoud retraça les principales activités du Centre de Liaison dans le courant de l'année. Conférence des présidentes d'associations pour l'étude du rapport Lang sur la création éventuelle d'un service national féminin, organisation, en collaboration avec d'autres associations, d'un débat sur la protection de l'acheteur lors des ventes à tempérament, mise sur pied de la 43e Journée des femmes vaudoises, rencontres amicales, le Centre n'a pas chômé.

PARTOUT PRÉSENT

Par ailleurs il est représenté à la Commission cantonale du logement, au comité vaudois de coordination pour les problèmes des étrangers, à la commission extra-parlementaire pour l'étude de la motion déposée devant le Grand Conseil par Mme Suzanne Bercher sur la création d'un office de récupération des pensions alimentaires, au comité de Pro Familia et au comité de rédaction du journal « Femmes suisses ».

Enfin les nombreuses consultations pour des projets de loi qui lui parviennent de l'Alliance des sociétés féminines suisses ou du Conseil d'Etat vaudois sont une des activités prépondérantes du Centre de Liaison et touchent à des domaines aussi variés que l'aide aux investissements dans les régions de montagne, un projet de contrat-type de travail pour le personnel des ménages privés, ou l'introduction du 1er mai, jour férié légal.

Invitée à développer sa motion, Mme Suzanne Bercher insista sur le nombre important de pensions alimentaires qui ne sont pas versées, entraînant des circonstances souvent dramatiques pour la mère et les enfants. Or la pension alimentaire, décidée juridiquement, est un droit et ne peut en aucun cas être remplacée par une forme d'assistance, tel que cela se produit aujourd'hui. Il s'agit, en fait, d'appliquer l'art. 6 de la Loi vaudoise sur la prévoyance sociale et de créer un bureau capable d'informer, de faire une avance momentanée de fonds et de recouvrer bénévolement la pension due.

Ce développement engendra une intéressante discussion qui se prolongea lors du sympathique repas pris en commun. A.-F. H.

ADF : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« Il n'est pas bien honnête... qu'une femme sache tant de choses » disait Molière, il y a 300 ans. Est-on aujourd'hui bien débarrassé de cet état d'esprit ? Les femmes ne se plient-elles pas trop souvent à cette vision masculine des choses ? Telle était la question que se posait Mme Gertrude GIRARD-MONTEY, lors de l'assemblée générale de l'Association vaudoise pour les droits de la femme. Son rapport énumérait les problèmes qui ont préoccupé le comité cantonal, les sections locales et les commissions, en cette année écoulée : problèmes de toujours (imposition de la femme mariée salariée, nationalité de la femme mariée, LAMA, convention No 100, avortement...) des consultations, des votations. Dans sa conclusion Mme Girard demandait à toutes celles qui l'entendaient de montrer une certaine ouverture d'esprit envers les jeunes femmes qui se tournent plutôt vers les groupes du MLF : essayons de les comprendre, d'aller à leur rencontre.

Après l'assemblée qui avait lieu aux Plans-sur-Bex, un agréable banquet réunissait les participantes et les nombreux invités, puis une merveilleuse promenade, par le temps glorieux de la mi-juin, les entraîna tous à Pont-de-Nant : M. Daniel Ruchet, garde-chasse leur présenta la flore et la faune de la région en citant, très heureusement, Eugène Rambert. S. Ch.

GENÈVE

Marguerite Pallard-Bouvier

Le 31 mai dernier s'est éteinte à Genève cette femme de cœur qui fut pendant un grand nombre d'années la secrétaire bénévole de l'Institut des ministères féminins. Cette école, devenue l'Institut de théologie appliquée, a formé plusieurs volées de jeunes femmes désireuses de mettre au service des autres leur foi chrétienne, leurs capacités intellectuelles, leurs forces physiques. Au lendemain de la première guerre mondiale, le moment était propice, en effet, pour aider la femme à se faire une place, complémentaire à celle de l'homme, dans les divers ministères chrétiens. Marguerite Pallard avait d'emblée compris qu'il lui fallait, à côté d'une belle vie de famille, sacrifier une partie importante de son temps à cette grande tâche de solidarité féminine. Avec l'aide d'une vaillante équipe animée par le professeur Choisy, elle assumait ce travail administratif qui demandait à la fois une grande précision, une intelligence avisée, une patience inaltérable, un esprit de tolérance. Futures candidates, jeunes étudiantes, anciennes élèves, toutes savaient pouvoir compter sur l'appui total et l'amitié sûre de Madame Pallard. Dans son salon de l'avenue Gaspard-Vallette, au cours d'une conversation détendue, il était toujours possible de découvrir avec elle la solution à un problème personnel, une issue à une situation délicate, un encouragement à persévérer dans le travail parfois ingrat ou décevant.

Divers ministères sont actuellement ouverts aux femmes, ils sont les rouages importants et indispensables à toute activité chrétienne digne de ce nom. Marguerite Pallard appartient à la cohorte de ceux qui ont lutté en vue de cet aspect de la promotion féminine. Notre journal se devait de lui rendre un modeste hommage.

Monique Lechner-Wiblé